

AOût 2018

Au Sommaire :

- Point sur l'Observatoire des Ventes des Produits Phytosanitaires
- Bon à savoir : l'arrêté de juillet 2017 sur l'utilisation des produits phytosanitaires

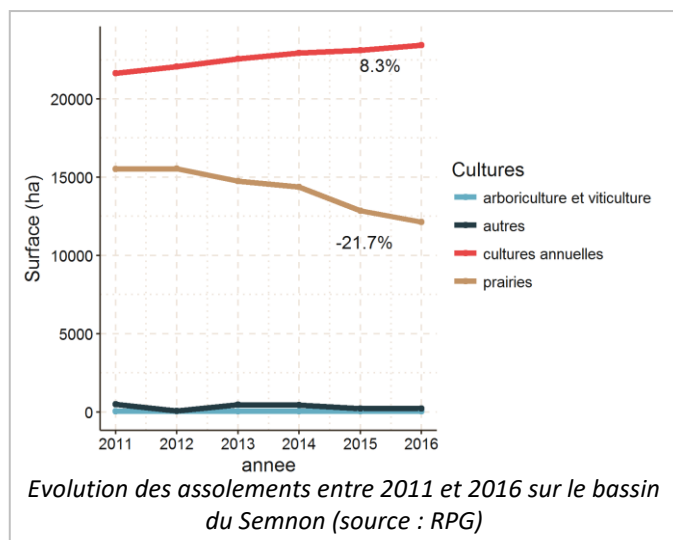
L'Observatoire des Ventes des Produits Phytosanitaires

Un observatoire qui consigne les quantités de produits phytosanitaires vendus

Depuis 2008, tous les achats de produits phytosanitaires effectués par les professionnels (agriculteurs, paysagistes), ainsi que par les collectivités sont consignés. L'Observatoire de Vente des Produits Phytosanitaires permet de suivre l'évolution des ventes ; les produits étant répertoriés par leur(s) substance(s) active(s).

Les prairies en diminution depuis 2011 sur le bassin du Semnon

Avant de se concentrer sur les ventes de produits phytosanitaires, il est intéressant de regarder l'évolution des assolements sur le territoire du bassin du Semnon.

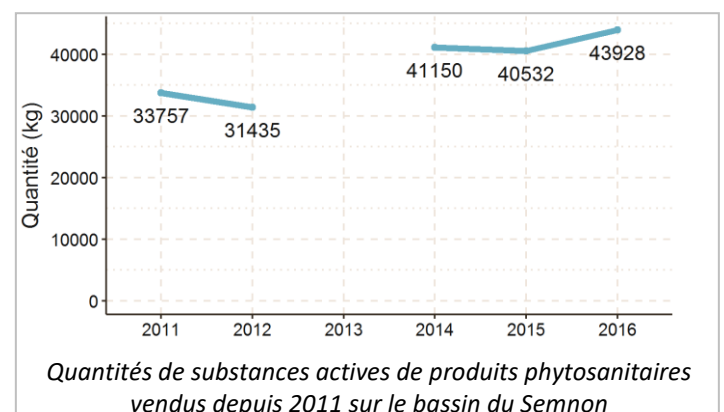


Le pourcentage de prairies a diminué depuis 2011. Il y a une diminution effective des prairies, néanmoins, il convient de la relativiser car les codages de la PAC ont changé ; certains fourrages pouvaient être codés prairies avant 2015, et depuis sont déclarés en cultures fourragères.

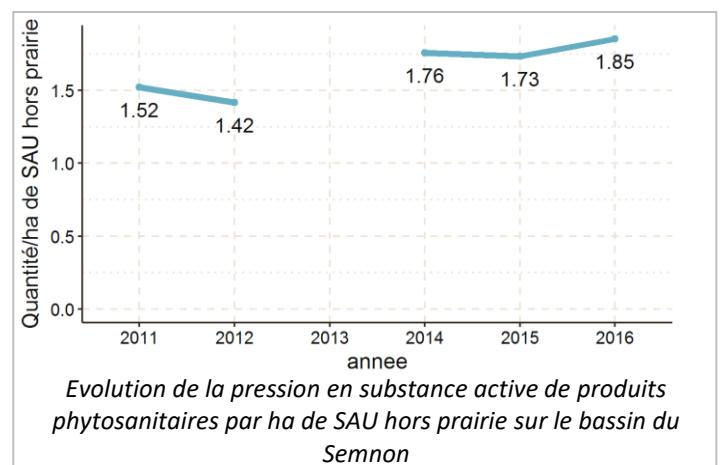
Les cultures annuelles ont quant à elles progressé de plus de 8%.

NB : Les données de vente des produits phytosanitaires de l'année 2013 ne sont pas disponibles suite à un problème de collecte.

Pas de diminution des ventes de produits phytosanitaires sur le bassin du Semnon depuis 2011 et une pression par ha de SAU qui augmente

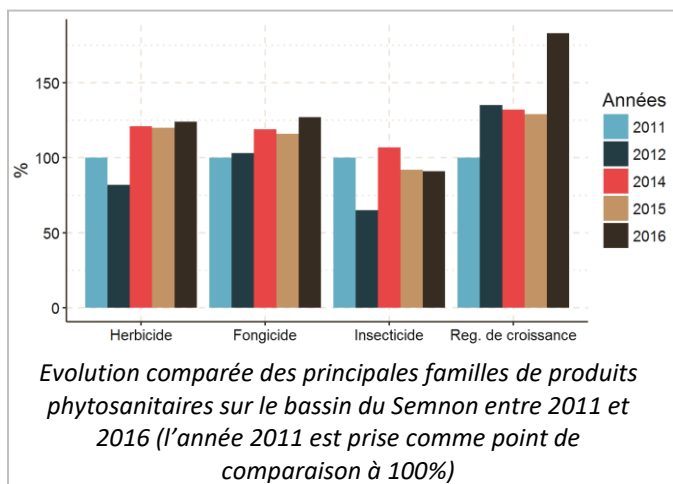


Il est difficile de calculer une tendance précise sur les ventes mais globalement il s'agit plutôt d'une augmentation des ventes avec 43 928 kg de substances actives de produits phytosanitaires vendus en 2016 contre 41 150 vendus en 2014.

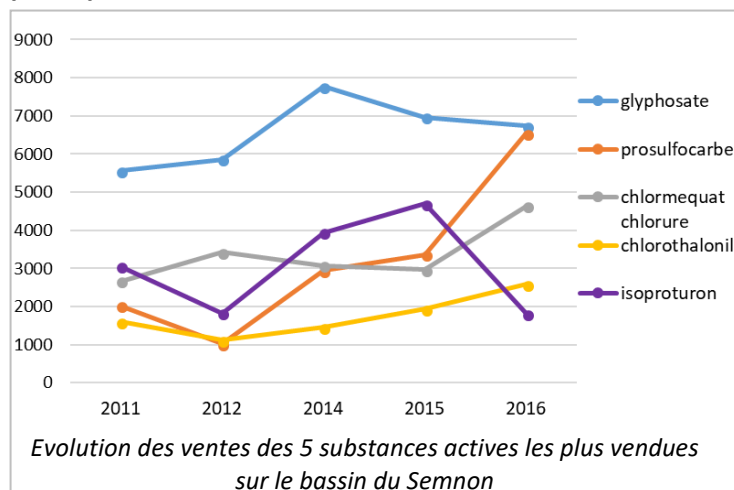


Entre 2011 et 2016, il y a une augmentation de la pression phytosanitaire par hectare de SAU hors prairie sur le bassin du Semnon : en 2016 il y a en moyenne 1,85 kg de substances actives / ha de SAU contre 1,76 kg / ha de SAU en 2014 et 1,73 kg / ha de SAU en 2015.

En considérant l'année 2011 comme la référence, on note une augmentation des ventes d'herbicides, de fongicides mais surtout des régulateurs de croissances !



Le glyphosate toujours le plus vendu bientôt rattrapé par le prosulfocarbe



En ce qui concerne les régulateurs de croissances, en 2011, 3 160 kg avaient été vendus sur le Bassin du Semnon, contre 5 782 kg en 2016, soit une augmentation de 46%.

L'hiver 2015-2016 a été particulièrement doux ; des reliquats azote supérieurs aux années antérieures peuvent expliquer en partie la forte vente des régulateurs de croissance en 2016, ce qui de fait augmente la pression en produit phytosanitaire utilisé par hectare de SAU.

Les ventes d'herbicides et fongicides augmentent entre 2011 et 2016. Les insecticides quant à eux connaissent une légère diminution des ventes, passant de 1 397 kg vendus en 2011 à 1 265 kg vendus en 2016.

La substance active la plus vendue reste le glyphosate, suivie par le prosulfocarbe (herbicide céréales) qui connaît une augmentation importante des ventes en substitution de l'isoproturon, puis le chlorméquat chlorure (régulateur de croissance céréales), le chlorothalonil (fongicide céréales principalement) et l'isoproturon (herbicide céréales interdit d'utilisation depuis le 30 septembre 2017).

Source : Observatoire des Ventes des Produits Phytosanitaires, exploitation des données par l'EPTE Vilaine

Et le lien avec l'eau du Semnon ?

Les substances actives les plus fréquemment retrouvées dans l'eau sont :

Substance active	Fréquence de détection	Usage	Quantité vendue en 2011	Quantité vendue en 2016
AMPA	97%	Métabolite de dégradation du glyphosate et des phosphonates (produits lessiviels)	-	-
2-hydroxyatrazine	89%	Métabolite de dégradation des triazines	-	-
Imidaclopride	63%	Insecticide (traitement de semences céréales, betteraves)	130 kg	228 kg
Isoproturon	60%	Herbicide céréales	3 049 kg	1 818 kg
Glyphosate	54%	Herbicide total	5 556 kg	6 739 kg
Mécoprop	49%	Herbicide céréales / gazon	18 kg	71 kg
Chlortoluron	37%	Herbicide céréales	2 453 kg	156 kg

Le glyphosate et l'isoproturon sont deux molécules très vendues retrouvées très fréquemment dans les analyses d'eau, d'autres molécules vendues en quantité moindre (tel que l'imidaclopride) se retrouvent fortement dans l'eau du fait de la capacité à être retenu par la matière organique du sol, la persistance dans l'environnement ou encore la solubilité dans l'eau.

Bon à savoir !

L'arrêté de juillet 2017 porte sur **l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité de l'eau**. L'article 1 de l'arrêté définit les points d'eau à partir desquels une Zone de Non Traitement (ZNT) de 5 mètres minimum doit être respectée, il s'agit :

- des cours d'eau définis par le code de l'environnement figurant sur les sites des DDTM 35 et 44
- des autres éléments du réseau hydrographique apparaissant sur les cartes IGN au 1/25 000ème (pour les Pays de la Loire, ils sont cartographiés sur le site internet des services de l'état)



Région
PAYS DE LA LOIRE

CONTACT :
Alice CHATEL
Animatrice agricole
09.60.50.00.84
agriculture.semnon@gmail.com